FORMATIONS

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

NOUVELLES DATES,
+ DE FORMATIONS,
+DE LIEUX
annotés *OC

08 CHARLEVILLE

68 MULHOUSE

51 REIMS

52 CHAUMONT

10 TROYES

54 NANCY

57 METZ

URI GRAND EST

55 BAR LE DUC

88 ÉPINAL

2025

67 STRASBOURG

VERSION FÉVRIER 2025

Édito

La Formation Syndicale est historiquement une priorité pour toute la CFDT et cette priorité se renforce encore en Grand Est d'année en année.
En effet, en 2022, nous avons réalisé 158 sessions de formation et cet effort s'est accru en 2023 avec 192 sessions. Durant le premier semestre 2024, il y en a déjà eu 137 et 115 sont prévues sur le deuxième semestre. Cela nous amènerait à un total de 252 sessions sur l'année.
Quant au nombre d'inscrits, il augmente lui aussi significativement : de 1883 en 2022, à 2682 en 2023 et déjà 1627 formés au 1er semestre 2024 avec 1321 inscrits au deuxième semestre 2024. Cela devrait nous conduire à 2948 inscrits sur l'année 2024.
L'offre que vous allez découvrir s'inscrit dans cette dynamique mais n'est pas exhaustive et un catalogue complémentaire sera proposé début 2025. L'arrivée en nombre de nouveaux adhérents et la prise de responsabilité d'une partie d'entre eux nous conduit à renforcer encore une offre de formation technique et politique. Plus que jamais il est important que les militants CFDT se forment à la CFDT. En tout état de cause, nous vous invitons à consulter régulièrement l'offre sur le site Ma formation en 1 clic qui est actualisé au fur et à mesure.
Enfin, suivant les besoins et les demandes exprimées, d'autres sessions ou thématiques peuvent être envisagées. Contactez le secteur formation pour toute proposition à formation-syndicale@grandest.cfdt.fr.
Ainsi l'offre pourra être abondée, mais cela dépendra de notre capacité collective à les animer et de celle des syndicats à y inscrire les adhérents.
Collectivement, nous pouvons relever ce défi dans l'intérêt de nos adhérents et de celui de toute la CFDT.
Allons-y, œuvrons-y tous !

Secteur Formation
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Édito « Offre complémentaire »

La première publication fin 2024 vous indiquait un complément de l'offre 2025 pour ce début d'année.
Vous trouverez dans cette version actualisée, des rajouts de sessions et également des nouveaux thèmes de formation.
L'offre intégrale est accessible à l'inscription sur *« Ma formation en 1 clic ».*
La demande est grande pour cette nouvelle année, plus de 20 sessions sont d'ores et déjà complètes.
Selon nos capacités collectives à organiser et animer des sessions supplémentaires, nous pourrons envisager de compléter l'offre du second semestre, et notamment en vue de la préparation des élections, avec le cycle global de renouvellement des CSE qui débute fin d'année.
Contactez le Secteur Formation pour toute proposition : formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Rendez-vous en formation !

Sommaire

EN PRATIQUE

page 4 Comment m'inscrire ?
pages 43 à 54 Coût, financement, déplacement, hébergement, les droits à congés de formation, modèles de lettre

IDENTITÉ

page 5 Bienvenue à la CFDT

ÉLECTIONS

page 6 Négocier un protocole d'accord préélectoral (PAP)
page 7 Préparer les élections et gagner en représentativité

MANDATS

page 8 Délégué Syndical - Secteur Privé
pages 9 et 10 CSE plus de 50 - Secteur Privé Formation Économique - Modules 1 et 2
page 11 CSE privé - Formation économique Module 2/2 à destination des associations du domaine médico-social
page 12 CSE plus de 50 - Secteur Privé - Comptes et RI du CSE
page 13 CSE plus de 50 - Secteur Privé - Se préparer à remettre un avis
page 14 CSE entreprises moins de 50 salariés - Secteur Privé
page 15 CSE - Missions SSCT Niveau 1 - Secteur Privé - 2 Sessions indissociables
page 16 CSE - Missions SSCT Niveau 2 - Risques psycho-sociaux
page 17 Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

COMPÉTENCES TRANSVERSES

page 18 Faire Adhérer
page 19 Adhérent CFDT, bientôt en retraite
page 20 Pratiques de négociation
page 21 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)
page 22 Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration
page 23 Communication écrite, focus sur le tract syndical
page 24 Communication orale
page 25 Communication numérique : cadre juridique et usage syndical
page 26 Assister un salarié - Secteur Privé
page 27 Imagin'cadres
page 28 Cadre de la négociation en entreprise - Secteur Privé
page 29 Le droit du travail, support de l'action syndicale
page 30 Animer des formations syndicales
page 31 Mission d'accompagnement ARC
pages 32 et 33 Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap - N1 et N2

SECTEUR PUBLIC

page 35 Formation des élus en CAP de la fonction publique hospitalière
page 36 Responsable de section - Secteur Public
page 37 Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière

À DESTINATION DES RESPONSABLES POLITIQUES

pages 39 et 40 Gasel Niveaux 1 et 2
page 41 Tréso'syndicat Niveaux 1 et 2
page 42 Repères pour les responsables politiques, actuels ou à venir

Comment s'inscrire ?

MaFormation Cfdt: en 1 clic !

J'ACTIVE MON ESPACE ADHÉRENT *(si ce n'est pas déjà le cas).*
À partir de mi-janvier, je recherche ma formation dans l'espace ***« Ma Formation en 1 clic »*** en vérifiant si je suis éligible (*"Pour qui ?"*).

JE CHOISIS LA FORMATION
qui se déroule au plus proche de mon domicile.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DE MON HÉBERGEMENT ET DU REPAS DU SOIR par la CFDT, à condition que la distance *"domicile/lieu de formation"* soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet.
Si je souhaite participer à une session hors critères, je contacte la responsable formation :
carole.perrin@grandest.cfdt.fr

JE ME PRÉ-INSCRIS. Le syndicat sera informé de ma demande et devra la valider. Une fois validée par le syndicat, la demande sera enregistrée par le Secteur Formation et **je recevrais un mail de confirmation** via la plateforme « Ma Formation en 1 clic ». **Ce mail comportera différents liens pour compléter les éléments nécessaires à la bonne suite administrative et logistique. Je complète ces éléments le cas échéant.**

JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR *(privé ou public)*
au plus tard 30 jours avant la date de la session *(sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères).*
Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.

JE REÇOIS :

_ **MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation. **Pensez à vérifier dans vos spams.**

_ **UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, **par mail après la session.**

JE M'ENGAGE :

_ **À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas de **désistement*** ou de retard, **le plus en amont possible.**
_ **À FOURNIR UN IBAN** au mieux le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.
Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.

(*) En 2024, les désistements ont été extrêmement nombreux. Ils engendrent une surcharge de travail conséquente aux SF et parfois des conséquences financières. Votre formation doit être une priorité. Bien évidemment, nous ne sommes pas toujours maître des aléas, mais nous attirons votre attention sur le nécessaire « engagement » suite à une inscription, tant dans votre intérêt militant que dans le nôtre, pour une bonne gestion administrative et logistique.

Bienvenue à la CFDT

IDENTITÉ

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Tout adhérent (militant ou non) des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- S'approprier les valeurs de la CFDT, ses revendications et son fonctionnement
- Comprendre le sens du syndicalisme d'adhérents

PROGRAMME

- Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- Les valeurs de la CFDT et le sens de son action
- Les priorités revendicatives de la CFDT
- Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- Les mandats donnés par la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

À NOTER

Cette formation est le point de départ ! Vous venez de nous rejoindre ou vous êtes déjà à la CFDT depuis quelques temps, elle est incontournable. Connaître vraiment la CFDT pour donner du sens à votre adhésion, à votre engagement.

*OC	08 CHARLEVILLE	11 et 12 mars
*OC	10 TROYES	10 et 11 juin
*OC	51 REIMS	11 et 12 mars
*OC	51 CHALONS	23 et 24 avril
*OC	52 CHAUMONT	8 et 9 avril 7 et 8 octobre
	54 NANCY	13 et 14 mai 11 et 12 septembre
	55 BAR LE DUC	4 et 5 mars
	57 METZ	15 et 16 avril 8 et 9 septembre
	88 ÉPINAL	2 et 3 octobre
*OC	67 STRASBOURG	8 et 9 avril 23 et 24 octobre
	68 MULHOUSE	18 et 19 mars

Négocier un protocole d'accord préélectoral (PAP) - Secteur Privé

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Délégués syndicaux, membres de la délégation de négociation

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus de négociation d'un protocole électoral
- Avoir une lecture critique du projet d'accord
- Savoir utiliser la boite à outils du négociateur

PROGRAMME

- Rappel de l'enjeu de la représentativité pour l'ensemble de la CFDT
- Les textes qui régissent le processus électoral
- La place du protocole dans le processus électoral
- Le processus de négociation du protocole
- Les outils à disposition du négociateur
- Le lien avec le syndicat

À NOTER

La négociation du protocole pré-électoral est d'une importance capitale pour poser les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise. Elle s'est complexifiée depuis la mise en place des CSE. Étant le point de départ de votre nouvelle mandature, vous devez en mesurer les enjeux.

51 CHÂLONS	**14 et 15 octobre**
57 METZ	**5 et 6 novembre**
67 STRASBOURG	**17 et 18 septembre**
Grand Est À DÉFINIR	**À la demande**

Le cycle de renouvellement des CSE va reprendre. Et ainsi la négociation des PAP de même. Nous avons planifié 3 sessions, mais en fonctio ndes besoins exprimés et des formateurs disponibles, cette offre pourra être complétée.

Préparer les élections et gagner en représentativité

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Militants du Secteur Privé

OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner
- Préparer avec méthode les élections professionnelles
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le plan d'action

À NOTER

Il y aura encore quelques élections en 2024. Pour s'y préparer efficacement, cette formation vous permet d'aborder ce moment crucial de votre parcours.

51 CHÂLONS — **2 et 3 décembre**

57 METZ — **21 et 22 octobre**

67 STRASBOURG — **4 et 5 novembre**

Grand Est À DÉFINIR — **À la demande**

Le cycle de renouvellement des CSE va reprendre. Et ainsi la négociation des PAP de même. Nous avons planifié 3 sessions, mais en fonctio ndes besoins exprimés et des formateurs disponibles, cette offre pourra être complétée.

Délégué Syndical - Secteur Privé

MANDATS

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Délégués Syndicaux (DS) des entreprises de plus de 50 salariés

OBJECTIFS

- Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
- Inscrire son action dans les valeurs et les orientations de la CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'entreprise
- La place et le rôle du Délégué Syndical dans la CFDT
- Le cadre d'action défini par les règles du Code du Travail
- L'animation de la section syndicale

À NOTER

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'endosser votre rôle de Délégué Syndical guidé par les valeurs de la CFDT.

51	REIMS	8 au 10 avril
54	NANCY	17 au 19 juin
55	BAR LE DUC	1 au 3 octobre
57	METZ	7 au 9 octobre
88	ÉPINAL	23 au 25 avril
67	STRASBOURG	20 au 22 mai
68	MULHOUSE	23 au 25 septembre

CSE plus de 50 - Secteur Privé
Formation économique - Module 1/2

MANDATS
3 jours+
2 "option"

Modèle de demande de congé : M2

POUR QUI ?

Élus titulaires et suppléants, Représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés
- Être acteur du dialogue social

PROGRAMME

- L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- Les attributions et missions dévolues au CSE
- Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- La relation avec les salariés et la CFDT

À NOTER

Cette formation vous permettra d'acquérir les bases et les repères indispensables à l'exercice de votre mandat dans le CSE.

10	TROYES		13 au 15 mai
51	CHALONS	*OC	3 au 5 juin 25 au 27 novembre
54	NANCY	*OC	28 au 30 avril 21 au 23 octobre
55	BAR LE DUC		20 au 22 mai
57	METZ	*OC	25 au 27 février 19 au 21 novembre
88	ÉPINAL		25 au 27 mars
67	STRASBOURG	*OC	11 au 13 mars
67	SÉLESTAT		29 au 31 octobre
68	MULHOUSE		3 au 5 juin

CSE plus de 50 - Secteur Privé
Formation économique - Module 2/2

MANDATS

Option 2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M2

POUR QUI ?

Élus titulaires et suppléants, représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Comprendre les documents économiques et financiers remis au CSE
- Savoir dialoguer avec la direction sur le champ économique
- Savoir interroger le modèle économique de l'entreprise

PROGRAMME

- Présentation et décryptage des outils d'analyse économique
- L'entreprise et sa performance économique
- Les enjeux financiers de l'entreprise
- Le positionement en tant qu'interlocuteur économique de la direction
- Le positionnement économique avec les autres domaines d'intervention du CSE

À NOTER

Vous êtes amenés à vous prononcer sur la vie économique de l'entreprise. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les comptes et repérer les postes budgétaires importants pour analyser la santé économique et sociale de l'entreprise.

10	TROYES	**10 et 11 juin**
51	CHALONS	**6 et 7 octobre** **08 et 09 janvier 2026**
54	NANCY	**22 et 23 mai** **6 et 7 novembre**
55	BAR LE DUC	**02 et 03 octobre**
57	METZ	**27 et 28 mars** **12 et 13 janvier 2026**
88	ÉPINAL	**24 et 25 avril**
67	STRASBOURG	**23 et 24 avril**
67	SELESTATT	**6 et 7 novembre**
68	MULHOUSE	**6 et 7 octobre**

CSE privé - Formation économique Module 2/2 à destination des associations du domaine médico-social

2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Elus titulaires et suppléants et Représentants Syndicaux des CSE des associations du domaine médico-social ayant suivi le Module 1 (formation économique de base de 3 jours)

54 NANCY **26 et 27 mai**

68 KINTZHEIM **15 et 16 mai**

OBJECTIFS

- Obtenir l'information économique utile pour exercer ses prérogatives
- Disposer d'une méthodologie de lecture des documents remis par la direction pour identifier les marges de manoeuvre, aboutir à un questionnement économique et interpeller la direction
- Se familiariser avec le vocabulaire économique pour asseoir son rôle en tant qu'interlocuteur de la direction

NOUVEAUTÉ

PROGRAMME

Comprendre la logique des flux et se repérer dans les documents comptables et financiers d'une Association :

- Les principaux documents comptables et financiers : bilan, compte de résultat et documents relevant des financements publics (EPRD-ERRD)
- Le financement et la lecture des équilibres bilantiels

Comprendre les enjeux du modèle économique de l'Association :

- Les CPOM et le contexte médico-social
- La logique budgétaire

syndex L'EXPERTISE ENGAGÉE

Cette session n'aborde pas les comptes du CSE. Une autre formation "Comptes et Règlement intérieur du CSE" est proposée au catalogue.

CSE plus de 50 - Secteur Privé
Comptes et RI du CSE

MANDATS

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Secrétaires et trésoriers du CSE + 50

OBJECTIFS

- Permettre aux élus d'acquérir les bases légales de gestion des 2 budgets du CSE
- Rédiger un règlement intérieur précisant les procédures indispensables à la sécurisation des flux financiers

PROGRAMME

- Les règles de calcul et d'utilisation des deux budgets du CSE
- Les règles de transparence financière
- Les bases de la comptabilité
- La rédaction du règlement intérieur et des procédures
- Les activités sociales et culturelles et les préconisations de l'URSSAF

À NOTER

En 2014, le législateur a mis en place l'obligation de transparence pour les CE devenus CSE. Cette formation va vous permettre d'acquérir des connaissances pour gérer les comptes du CSE selon la législation applicable mais également de réfléchir à la mise en place de budgets empreints des valeurs CFDT.

54 NANCY — **16 et 17 septembre**

57 METZ — **13 et 14 mai**

67 SÉLESTAT — **23 et 24 avril**
18 et 19 novembre

*OC

CSE plus de 50 - Secteur Privé
Se préparer à remettre un AVIS

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Cette formation est à destination des élus et RS au CSE qui répondent aux pré-requis suivants :

- **Avoir suivi a minima le module économique 1/2**
- **Ne pas être tout juste entré en mandat**
- **Être membre d'un CSE central ou d'entreprise (pas uniquement d'établissement)**
- **Si possible, venir à plusieurs d'un même collectif**

54 **NANCY** **21 mai**

67 **SÉLESTAT** **14 mai**

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du CSE et les attributions du CSE dans le cadre légal des consultations
- Maitriser la procédure de consultation du CSE
- Concevoir et rédiger ou contribuer à rédiger un avis motivé et argumenté

PROGRAMME

- Les consultations récurrentes : principes généraux
- Le démarrage de la consultation lors de la remise des informations
- Les délais pour remettre son avis
- Comment formuler son avis ?

À NOTER

Vous êtes amené à émettre des AVIS en CSE, cette formation, coanimée par Syndex et la CFDT, vous permettra de construire vos trames d'avis avec plus d'aisance, et d'en faire un outil de communication auprès des salariés sur votre action d'élu CSE.

syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE

CSE entreprises moins de 50 salariés Secteur Privé

MANDATS

2 jours

Modèle de demande de congé : M2

POUR QUI ?

Élus CSE entreprises - 50 salariés

OBJECTIFS

- Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés
- Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- Les règles de fonctionnement du CSE
- Les différents outils
- La réunion avec l'employeur
- Le lien avec la section
- Les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- Le lien avec les salariés

À NOTER

Pour porter les réclamations individuelles et collectives des salariés, il faut les rencontrer, les écouter et recueillir leurs demandes.

57 **METZ** **20 et 21 mai**

67 **SELESTAT** **14 et 15 avril**

CSE - Missions SSCT Niveau 1
Secteur Privé - 2 Sessions indissociables

3+2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M3

POUR QUI ?

Tous les élus titulaires et suppléants (entreprise + 50 salariés) et les membres de la Commission SSCT

OBJECTIFS

- S'approprier les attributions et les moyens du Conseil Social et de la Commission Santé Sécurité Conditions Travail
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention
- Identifier le rôle du CS dans les démarches de prévention

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire et normatif
- Les droits et obligations de l'employeur et du salarié
- Les acteurs internes / externes et leurs rôles
- Les moyens de fonctionnement du CSE/CSSCT
- Les droits et prérogatives
- Être acteur du changement et des améliorations en matière de Santé au travail

À NOTER

Élu au comité social ou désigné dans la commission SSCT vous avez un rôle primordial pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

54 **NANCY** — **10 au 12 juin + 9 et 10 septembre**

55 **BAR LE DUC** — **23 au 25 septembre + 28 et 29 octobre**

57 **METZ** — **14 au 16 octobre + 2 et 3 décembre**

88 **ÉPINAL** — **13 au 15 mai + 24 et 25 juin**

67 **SELESTAT** — **4 au 6 novembre + 16 et 17 décembre**

CSE - Missions SSCT Niveau 2
Risques psycho-sociaux

MANDATS

2 jours

Modèle de demande de congé : M3

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Situer le rôle du militant CFDT dans l'action de prévention des risques psycho-sociaux
- Choisir des méthodes de diagnostic pour agir sur la santé au travail
- Programme

PROGRAMME

- La définition des RPS
- Les atouts et limites des actions sur les RPS
- L'identification des acteurs concernés par la prise en charge des RPS
- Les pratiques syndicales à mettre en place

À NOTER

Cette formation vous apportera les éléments nécessaires pour mettre en place des actions syndicales de prévention des risques psychosociaux (stress, violence, harcèlement, épuisement professionnel).

51 CHÂLONS **27 et 28 mai**

54 NANCY **3 et 4 juin**

67 ALSACE **26 et 27 mai**

Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

MANDATS

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privé et Public

OBJECTIFS

- Analyser le contexte et les enjeux de la QVCT
- Revendiquer une démarche prenant en compte la réalité du travail
- Négocier des actions améliorant la QVCT
- Mettre en œuvre et suivre ces actions

PROGRAMME

- L'évolution de la notion de QVCT
- Les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) et le cadre réglementaire
- Les enjeux et les domaines de la QVCT
- La démarche
- La QVCT dans la fonction publique
- L'action de la section syndicale
- Les outils de mise en œuvre
- Les accords d'entreprise ou d'établissement

À NOTER

Agir dans l'entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, c'est améliorer les conditions de réalisation du travail. Et ce, sur de nombreux aspects tels que l'égalité professionnelle, la santé au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, l'autonomie, l'organisation du travail... Et ainsi, redonner à celui-ci tout son sens.

10 TROYES	**28 et 29 octobre**
51 CHÂLONS	**15 et 16 avril**
54 NANCY	**18 et 19 novembre**
88 ÉPINAL	**10 et 11 juin**
67 STRASBOURG	**23 et 24 septembre**

Faire Adhérer

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs Public et Privé

OBJECTIFS

- Donner les clefs de compréhension des enjeux du syndicalisme d'adhérents
- Agir individuellement et collectivement à l'essor de la CFDT

PROGRAMME

- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- Les droits de l'adhérent
- La fidélisation des adhérents

À NOTER

Vos élections ont un lien. Vous avez obtenu plus de voix que vous n'avez d'adhérents. Saisissez cette occasion pour convaincre vos sympathisants de rejoindre la CFDT. Elle met l'adhérent au coeur de son action et de son fonctionnement. Mais proposer l'adhésion n'est pas une évidence, venez en comprendre le sens, la méthodologie et les outils pour vous y aider.

08 CHARLEVILLE	**3 et 4 mars**
51 CHÂLONS	**13 et 14 mai**
52 CHAUMONT	**3 et 4 juin** **25 et 26 novembre**
54 NANCY	**3 et 4 juin** **29 et 30 septembre**
55 BAR LE DUC	**16 et 17 septembre**
57 METZ	**18 et 19 mars** **28 et 29 octobre**
88 GOLBEY	**27 et 28 mai** **17 et 18 novembre**
67 STRASBOURG	**6 et 7 mars**
67 SÉLESTAT	**15 et 16 octobre**
68 MULHOUSE	**31 mars et 1er avril**

Adhérent CFDT, bientôt en retraite

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir, responsables de syndicats, délégués syndicaux, responsables de section

OBJECTIFS

- Apporter aux adhérents un service de préparation et d'accompagnement au départ à la retraite
- Donner des informations et des pistes de réflexion pour choisir sa date de départ
- Évaluer ses futurs revenus et définir son projet de vie à l'approche de la retraite
- Donner envie de rester adhérent CFDT Retraités et en faire découvrir le fonctionnement

PROGRAMME

- Les étapes pour préparer sa retraite avant de quitter l'entreprise, le service ou l'établissement
- Les sources et les supports d'informations fiables pour préparer sa retraite
- Les démarches administratives à prévoir et / ou à préparer
- Le projet de vie à la retraite : un nouveau chapitre à écrire.
- La CFDT Retraités

À NOTER

Le passage à la retraite est un moment important de la vie des salariés et des agents. Avec la CFDT, vous pouvez rester adhérent ou militant, et participer ainsi à la construction des actions revendicatives.

*OC	51 CHÂLONS	18 et 19 mars
	54 NANCY	7 et 8 octobre
*OC	57 METZ	23 et 24 avril
*OC	88 ÉPINAL	17 et 18 juin
	67 STRASBOURG	8 et 9 avril 25 et 26 novembre
*OC	68 MULHOUSE	13 et 14 mai 5 et 6 novembre

Pratiques de négociation

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
- S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Le temps de la négociation
- Les suites de la négociation

À NOTER

La négociation fait partie du quotidien de tout militant. Elle est inhérente au syndicalisme réformiste de la CFDT et à sa vision du dialogue social. Cette formation vous amènera techniques et méthodologie pour enrichir votre pratique.

08	CHARLEVILLE	**14 et 15 octobre**
51	CHÂLONS	**11 et 12 juin**
54	NANCY	**9 et 10 décembre**
57	METZ	**25 et 26 novembre**
88	GOLBEY	**15 et 16 avril**
67	SCHILTIGHEIM	**17 et 18 septembre**
68	KINTZHEIM	**29 et 30 avril** **28 et 29 octobre**

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

TRANSVERSE

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Tous militants et les référents harcèlement sexuel nommés par le CSE

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire régissant la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise
- Identifier et accompagner les victimes et assurer l'interface avec les autres acteurs
- Devenir acteur de la prévention

PROGRAMME

- Notions et cadre réglementaires
- L'accompagnement des salariés
- Les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- La démarche de prévention

À NOTER

Cette lutte nous concerne tous, c'est un combat de fond à mener tant individuellement que collectivement. Pour la CFDT ce n'est pas un "effet de mode", elle porte cette voix depuis les années 70 et la portera tant que ce sera nécessaire. Mobilisons nous tous autour de cette lutte !

10 TROYES **30 septembre**

51 CHÂLONS **24 juin**

51 REIMS **18 novembre**

54 NANCY **15 avril**

57 METZ **11 mars**

88 ÉPINAL **27 mai**

68 KINTZHEIM **21 octobre**

TRANSVERSE

Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration

3 jours

NOUVEAUTÉ

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Pour tout militant des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Appréhender les notions, concepts et enjeux du développement durable et de la Transition Écologique Juste
- Connaître les différents moyens d'agir pour la Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration
- Construire un projet Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration

PROGRAMME

- Les enjeux
- Les objectifs mondiaux
- Le développement durable et la transition écologique juste à la CFDT
- L'action à mener dans mon entreprise ou mon administration

À NOTER

Cette formation vise à s'approprier les notions et concepts liés au développement durable et à la transition écologique. La mise en œuvre de cette thématique doit être un atout et un outil du dialogue social au plus près de la réalité du terrain professionnel.

51 CHÂLONS **17 au 19 septembre**

57 METZ **8 au 10 avril**

67 STRASBOURG **8 au 10 juin**

Communication écrite, focus sur le tract syndical

TRANSVERSE

2 jours

NOUVELLE VERSION

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

88 ÉPINAL **17 et 18 juin**

OBJECTIFS

- Identifier les informations que la CFDT a intérêt à diffuser aux salariés.
- Connaître les différents canaux du circuit de l'information, leurs contraintes et leurs opportunités afin de choisir le canal le plus adapté.
- Élaborer une information écrite, respectueuse des règles et des principes rédactionnels, qui met en valeur le message, tout en garantissant l'atteinte de l'objectif recherché.
- Situer le tract dans la communication d'une section syndicale.
- Identifier les principes de base d'une communication par tract efficace.
- Connaître les règles de diffusion des tracts et les bonnes pratiques

Cette formation fera l'objet de nouvelles sessions au second semestre

PROGRAMME

- Les informations à transmettre aux salariés
- Les canaux d'information
- Les enjeux de la communication pour une section syndicale
- La qualité d'un tract
- Les règles de base de la communication écrite
- Rédiger un tract
- La compression d'un message
- La distribution d'un tract

À NOTER

Nous avons tendance à penser que les salariés savent ce que nous faisons. Il n'en est rien ! Rédiger des tracts, informer nos collègues, est incontournable pour donner du sens à l'Action Syndicale et promouvoir notre engagement.

Communication orale

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privés et Publics

OBJECTIFS

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler
- Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention et d'argumentation

PROGRAMME

- La communication non violente
- Le processus et les freins à la communication
- Préparer une intervention

À NOTER

L'expression orale est primordial dans le quotidien militant. En comprendre les mécanismes inconscients vous permettra d'améliorer la votre. Cette formation est participative et comporte des mises en situations.

54 **NANCY** **27 et 28 novembre**

57 **METZ** **27 et 28 février**

88 **ÉPINAL** **29 et 30 octobre**

Communication numérique : cadre juridique et usage syndical

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Se servir des outils numériques et des réseaux sociaux pour l'action syndicale
- Construire sa stratégie de communication et de mobilisation avec les médias numériques

PROGRAMME

- La création et la mise à jour d'un blog
- La conception d'une ligne éditoriale
- La réglementation en vigueur
- L'utilisation de réseaux sociaux, d'un blog, d'un site internet dans une optique syndicale en articulation avec vos supports habituels

À NOTER

La communication numérique et les réseaux sociaux font désormais partie des usages personnels et professionnels. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils aident à la visibilité des actions engagées. En tant que militant de votre collectif vous portez publiquement un message au nom de l'organisation syndicale. L'usage des réseaux sociaux doit être maîtrisé pour une communication efficace et respectueuse des valeurs CFDT .

51 CHÂLONS — **12 et 13 novembre**

54 NANCY — **8 et 9 décembre**

88 ÉPINAL — **1 et 2 octobre**

67 URMATT — **12 et 13 mai**

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

Assister un salarié - Secteur Privé

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé :
M1 : pour tout militant
M7 : pour le conseiller du salarié

POUR QUI ?

Militants du Secteur Privé, conseillers du salarié

OBJECTIFS

- Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise
- Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

À NOTER

En tant que représentant du personnel, vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

08	CHARLEVILLE	4 et 5 novembre
10	TROYES	17 et 18 avril
54	NANCY	23 et 24 septembre
57	METZ	10 et 11 juin
88	ÉPINAL	3 et 4 avril
67	KINTZHEIM	13 et 14 octobre
68	MULHOUSE	13 et 14 mai

SUCCÈS
La plupart des sessions sont d'ores et déjà complètes. Nous essayerons de proposer de nouvelles sessions si nous sommes en mesure de les organiser.

Imagin'cadres

TRANSVERSE

2+1 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public, cadres ou non, voulant développer chez les cadres

OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les cadres et le management
- Identifier les préoccupations des cadres et leurs revendications pour oser proposer l'adhésion

PROGRAMME

- Les représentations syndicales sur les cadres
- Le syndicalisme d'adhérents en lien avec le développement des cadres
- Les attentes et les motifs d'adhésions des cadres
- Les choix politiques et pratiques syndicales CFDT à destination des cadres
- Le plan d'action pour améliorer la prise en charge des cadres dans la section syndicale
- La fidélisation des adhérents cadres

À NOTER

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Les cadres représentent 1 actif sur 6. Proposer l'adhésion aux cadres, c'est non seulement renforcer notre syndicalisme d'adhérents, fondement de la légitimité de la CFDT, mais aussi garantir la crédibilité de nos revendications pour ce public. Cette formation répond à ces enjeux et doit vous aider à lever vos craintes et construire votre plan d'action.

54

NANCY

De nouvelles dates seront prochainement disponibles sur "Ma formation en 1 clic"

Cadre de la négociation en entreprise Secteur Privé

TRANSVERSE

2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Délégués syndicaux, membres de la délégation de négociation

OBJECTIFS

- S'approprier les règles de négociation dans l'entreprise
- Connaître les règles régissant l'application des accords

PROGRAMME

- La hiérarchie des normes
- Les négociations obligatoires selon la taille de l'entreprise
- Les règles de validité des accords
- La rédaction des accords

À NOTER

Les derniers changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale de la CFDT dans l'entreprise. Votre force, pour développer un dialogue social de qualité, réside dans la capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser le contre-pouvoir indispensable pour faire face à l'employeur et faire aboutir les revendications de la CFDT. Quel que soit le sujet de négociations, cette formation vous permettra d'acquérir la base de la réglementation pour rédiger des accords conformes aux dispositions légales.

57 **METZ** **1er et 2 avril**

68 **SELESTAT** **23 et 24 septembre**

IRT INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

Le droit du travail, support de l'action syndicale

TRANSVERSE

2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé

OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser les sources de droit du travail, dont le Code du Travail dans le cadre des mandats
- Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale

PROGRAMME

- Les sources du droit et les normes sociales
- L'organisation juridictionnelle française et européenne en matière de droit du travail
- Le Code du Travail
- La construction d'un raisonnement juridique pour l'action syndicale

À NOTER

Les sources du droit du travail sont diverses. Leur hiérarchisation a été particulièrement bousculée par les récentes lois. Cette formation doit vous aider à mieux comprendre la hiérarchie des normes et comment appuyer judicieusement votre action syndicale sur le droit du travail.

51 CHÂLONS **26 et 27 mai**

54 NANCY **7 et 8 octobre**

67 STRASBOURG **13 et 14 octobre**

IRT INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL

Animer des formations syndicales

TRANSVERSE

4 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants animant des formations syndicales sans avoir été formés, militants souhaitant animer des formations syndicales

OBJECTIFS

- Cerner la fonction d'animateur
- Connaître et savoir déterminer les composantes d'une séquence de formation
- Connaître et maîtriser les étapes de la formation, des objectifs à l'évaluation.

PROGRAMME

- Les enjeux du démarrage d'une formation
- Les rôles et fonctions de l'animateur
- La gestion d'un groupe en formation
- Les mécanismes de l'apprentissage en pédagogie pour adultes
- Le lien entre les objectifs pédagogiques et les méthodes, techniques, outils et supports
- L'animation d'une séquence de formation
- La place de l'évaluation en formation pour s'approprier l'outil « Évaluation »
- Les pratiques actuelles en matière de formation syndicale à la CFDT
- Le fonctionnement de la formation à l'URI GE

À NOTER

L'URI GE propose tous les ans de nombreuses formations. La majorité des sessions sont animées par des militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagés à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez dans ce cadre acquis de l'expérience, l'animation de formations syndicales est peut-être faite pour vous. Pourquoi ne pas rejoindre le réseau d'animatrices et d'animateurs de l'URI GE...

54 **NANCY** **01 au 04 avril**

57 **METZ** **04 au 07 novembre**

Mission d'accompagnant ARC

TRANSVERSE

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Des militants repérés par leurs syndicats au sein des instances, qui ont l'appétence et sont volontaires pour cette mission

Des militants membres des instances de structures interprofessionnelles de proximité

54 NANCY **14 au 16 octobre**

67 SÉLESTATT **25 au 27 juin**

OBJECTIFS

- Se situer comme acteur de l'ARC
- S'inscrire dans le « A » de l'ARC et appréhender ce que recouvre l'accompagnement CFDT
- Mettre en œuvre l'accompagnement CFDT dans les 3 phases, à l'aide d'outils adaptés
- Poser un cadre et structurer la relation aux sections et militants

PROGRAMME

- Les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées pour cette formation. Ainsi, pour l'ensemble des séquences, des techniques qui s'inscrivent dans cette approche sont choisies afin de partir des représentations et expériences des stagiaires, en écho à la posture des accompagnants qui doivent partir des besoins des équipes, de leurs demandes et de leurs situations singulières.
- Alternance de travaux sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.

À NOTER

« Aucun militant, aucune section syndicale sans réponse » , voici la vocation de ARC, si vous souhaitez en devenir un acteur, cette formation est pour vous.

Pré-requis

- Les militants sollicités pour devenir accompagnants doivent avoir quelques années d'expériences du dialogue social en entreprise ou administration, ainsi que de l'animation d'un collectif d'adhérents. Ils sont membres des instances de syndicats ou de structures professionnelles ou interprofessionnelles de proximité.
- Avoir créé son espace adhérent, sur le site www.cfdt.fr

Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs et travailleuses en situation de handicap - N1

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Les élus et désignés dans les Instances Représentatives du personnel
Les mandatés aux commissions (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP, OETH)
Les militants des Sections Syndicales d'Entreprises ou d'Etablissements

OBJECTIFS

- Définir et appréhender la notion de handicap dans la société
- Connaître et savoir utiliser les textes et la réglementation
- Construire l'action syndicale de la CFDT dans l'entreprise, l'établissement, l'administration

54 **HOUDEMONT** **24 et 25 juin**

57 **METZ** **06 et 07 novembre**

67 **KINTZENHEIM** **14 et 15 avril**

TRANSVERSE

Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs et travailleuses en situation de handicap - N2

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Les élus et désignés dans les Instances Représentatives du personnel
Les mandatés aux commissions (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP, OETH)
Les militants des Sections Syndicales d'Entreprises ou d'Etablissements

57 METZ — **16 et 17 décembre**

67 KINTZENHEIM — **2 et 3 septembre**

OBJECTIFS

- Réaliser un retour des travaux inter-sessions
- Informer et sensibiliser les travailleurs sur le Handicap
- Mobiliser les outils de communication sur le sujet du handicap
- Négocier un accord handicap
- Développer la CFDT en proposant l'adhésion à tous

Secteur public

Une offre est en cours d'élaboration en lien avec les Fédérations des Fonctions Publiques.

Les appropriations des contenus par les animateurs / formateurs s'organisent.

Dès que nous serons en capacité de planifier des sessions spécifiques, nous vous communiquerons les éléments.

Contactez le secteur formation pour remonter vos besoins.

Formation des élus en CAP de la fonction publique hospitalière

2 jours

Modèle de demande de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Elus CAP de la fonction publique hospitalière

54
VILLERS LES NANCY

15 et 16 janvier

OBJECTIFS

- Cette formation vise à vous approprier pleinement votre rôle d'élu en CAP de la fonction Publique Hospitalière. Elle vous permettra de vous organiser au sein de votre section avec votre syndicat afin de porter l'action revendicative CFDT Dans votre établissement

PROGRAMME

- Situer le rôle de l'élu et ses missions
- Connaître les CAP, leurs attributions, leurs organisations, leur fonctionnement
- Agir syndicalement au service du collectif (syndicat ou section)

Responsable de section - Secteur Public

2 jours

Modèle de demande de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Responsables de section des établissements des Fonctions Publiques

OBJECTIFS

- Repérer les fonctions, missions et attributions du responsable de section CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'établissement
- La place et le rôle du Responsable de Section dans la CFDT
- L'animation de la section syndicale

À NOTER

Vous représentez la CFDT dans un établissement du Secteur Public, cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Responsable de Section dans le cadre des valeurs et du projet CFDT.

54 **NANCY** — **24 et 25 avril**

57 **METZ** — **22 et 23 octobre**

88 **ÉPINAL** — **5 et 6 juin**

Nous ne planifions que peu de sessions, mais en cas de besoin supplémentaires, contactez la responsable formation.

Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière - 2 sessions indissociables

3+2 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Etre mandaté titulaire ou suppléant de la F3SCT FPH

OBJECTIFS

Connaître et maîtriser :

- le cadre légal
- les actions de terrain
- l'analyse de risque
- la prévention
- les pratiques syndicales

Construire une action syndicale efficace

52 CHAUMONT — **25 au 27 mars et 27 et 28 mai**

55 BAR LE DUC — **18 au 20 mars et 13 et 14 mai**

88 GOLBEY — **23 au 25 septembre et 27 et 28 novembre**

Cette session n'aborde pas les comptes du CSE. Une autre formation "Comptes et Règlement intérieur du CSE" est proposée au catalogue.

À destination des responsables politiques

Les syndicats ont exprimé une forte attente quant à des formations support de leur structuration et de leurs diverses responsabilités.

L'offre pourra être complétée en fonction des besoins exprimés et de notre capacité d'animation.

Gasel Niveau 1

RESPONSABLE

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants gestionnaires de la base de données des adhérents

OBJECTIFS

- Permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat (ou UTR) :
- Gérer les accès utilisateurs
- Gérer le fichier des structures du Syndicat
- Gérer le fichier des adhérents
- Gérer les cotisations
- Gérer un exercice annuel, selon le type de contrat choisi.

PROGRAMME

- Les fonctionnalités du logiciel GASEL
- Accès et sécurité des données
- Gestion des structures et des sections
- Gestion des adhérents
- Éditions
- Gestion des cotisations
- Gestion d'un exercice

À NOTER

Depuis 2014, la confédération s'est dotée de l'outil GASEL pour gérer les adhérents. Elle propose un temps d'appropriation, via l'URI, pour en faciliter l'utilisation au quotidien. Cette formation a pour objectif de permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat : de la gestion des adhérents à la collecte des cotisations en passant par la gestion des exercices.

54 NANCY — **15 au 17 octobre**

57 METZ — **18 au 20 mars**

67 STRASBOURG — **23 au 25 septembre**

Venir avec un ordinateur portable, les codes de connexion du syndicat et une clef USB

Gasel Niveau 2

RESPONSABLE

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Trésoriers, trésoriers adjoints, gestionnaires de fichiers (mise à jour du fichier), membres de bureau ou d'exécutif (SG, formation, développeur, ...)

OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de Gasel au service de sa structure.
- Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.

PROGRAMME

- Adhésion en ligne
- Transfert d'adhérent
- Signature SG
- Gestion des préférences
- Administration des communications
- Informations complémentaires (tables locales)
- Maîtrise des fonctions avancées
- Lecture et exploitations des tableaux de bord (notions excel)
- Modification en masse
- Communication personnalisée (notion publipostage)

54 NANCY **19 et 20 novembre**

57 METZ **20 et 21 mai**

67 STRASBOURG **5 et 6 novembre**

Pré-requis

- Apporter un ordinateur portable, avec un système d'exploitation à jour, et un tableur installé
- Avoir un accès administrateur Gasel sur sa structure, testé sur cet ordinateur portable *(éviter tablette)*
- Avoir suivi la formation Gazel niveau 1 ou être à l'aise sur Gasel sur la plupart des recherches et exportations

Tréso'syndicat

RESPONSABLE

3 jours

* OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Les personnes qui utilisent ou utiliseront Tréso'syndicat régulièrement

OBJECTIFS

- Répondre aux obligations de transparence financières qui oblige chaque année, toutes les organisations syndicales à tenir une comptabilité d'engagement et à publier leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Être accessible par tous
- Permettre d'associer le collectif aux décisions budgétaires

PROGRAMME

Utilisation du logiciel Tréso'Syndicat :

- _ Environnement et Navigation
- _ Paramétrage administratif du syndicat
- _ Postes budgétaires

- Classement des pièces comptables
- Saisie d'écriture
  - _ Mono-ligne
  - _ Multi-lignes
  - _ Cotisations
  - _ Virement financier
  - _ À imputer sur une autre année
- Facturation
- Rapprochement bancaire
- Moteurs de recherche
- Gestion de l'exercice
  - _ Clôturer un exercice
  - _ Ouvrir un exercice
- États de synthèse
  - _ Compte résultat
  - _ Bilan
  - _ Annexe
- Publication des comptes

54 **NANCY**

10 au 12 juin
Niveau 1
2 au 4 décembre
Niveau 2

57 **METZ**

1 au 3 avril
Niveau 1
28 au 30 octobre
Niveau 2

67 **STRASBOURG**

17 au 19 juin
Niveau 1

18 au 20 novembre
Niveau 2

Repères pour les responsables politiques, actuels ou à venir

RESPONSABLE

8 jours "cursus"

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Pour les militants intéressés/amenés à prendre des responsabilités dans leur syndicat et à ceux récemment montés en responsabilité.

OBJECTIFS

- Permettre aux organisations de prendre en charge le renouvellement des responsables
- Améliorer l'anticipation des départs et faciliter la prise de responsabilité
- Asseoir la culture politique et identitaire de l'organisation dans sa dimension professionnelle et interprofessionnelle
- Donner aux militants les éléments de compréhension du fonctionnement de la CFDT et de son projet pour les travailleurs et la société

PROGRAMME

- Les moments clés de l'histoire de la CFDT et les caractéristiques de l'organisation pour comprendre sa spécificité, son ancrage réformiste
- Le rôle et le positionnement CFDT dans l'action syndicale européenne
- La mise en œuvre des valeurs de la CFDT dans sa structuration pour faire vivre la démocratie
- Le rôle du syndicat : structure politique de base de la CFDT
- La construction d'une politique revendicative autour d'une priorité fédérale ou régionale
- Le mandatement et ses conditions de mise en œuvre
- Les enjeux d'un congrès CFDT
- Les enjeux stratégiques du fonctionnement d'un collectif syndical CFDT
- Les enjeux stratégiques du fonctionnement d'un collectif syndical CFDT
- Les conditions du travail en équipe

À NOTER

Cette formation longue et motivante a pour vocation de former des militants récemment montés en responsabilités et futurs responsables. Elle donne les outils de compréhension du fonctionnement politique de la CFDT et permet d'aborder l'histoire et les positionnements de notre organisation. Dans le cadre d'un tutorat par un responsable expérimenté issu d'une commission exécutive, un temps important est dédié à l'analyse du fonctionnement d'un syndicat CFDT.

54 **NANCY**

12 au 14 novembre
cursus 2025/2026

57 **METZ**

5 au 7 février
cursus 2024/2025

88 **GERARDMER**

14 au 15 mai
cursus 2024/2025

POUR RAPPEL

Cette formation se déroule sur un cursus de 2x3 jours + 1x2 jours, en internat pour la cohésion du groupe. Les deux sessions suivantes seront planifiées avec le groupe.

Un tutorat avec les responsables politiques syndicaux actuels est organisé pour chacun.

IMPORTANT

Il est impératif de suivre ces 3 sessions pour valider ce cursus *(les sessions s'articulant l'une à l'autre, il n'est pas possible de déroger à ce principe).*

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation CFDT en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.**
- **Contacter directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles,** pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

CFDT - Service Information Communication - Octobre 2021.

Coût de la formation syndicale

La formation syndicale a un coût, elle n'est pas "gratuite" mais offerte. Si nous voulons assurer l'ensemble des formations, faire plus et mieux, il nous faut tenir une politique financière à hauteur de nos ambitions, tout en maintenant "la gratuité" pour les militants et les syndicats.

LES PRISES EN CHARGE RÉGLEMENTÉES

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais pédagogiques et logistiques pour les élus des CSE, les membres des commissions SSCT et les référents *"harcèlement"* mandatés par le Comité Social et Économique.

Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à facturer à l'employeur pour les formations en lien avec ces mandats.

Pour les autres formations, militants du Secteur Privé, pensez à adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à votre employeur, selon les possibilités de financement.

Nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou comité social. Chaque formation facturable nous permet de planifier d'autres thèmes tout en maintenant la "gratuité" aux adhérents, militants et syndicats, bien qu'elle ait un coût.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Ne renoncez pas à votre projet de formation ! Contactez nous par mail :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

TARIFICATION*

410 €* pour la formation des membres des Comités Sociaux Économiques pour les missions SSCT et les référents harcèlement du CSE du **Secteur Privé,** et les membres de la formation spécialisée de certains **Secteurs Publics,**

120 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, le Code du Travail prévoit un financement par le CSE, **lorsque plus de 300 salariés.** En cas de difficulté, contactez-nous,

60 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, si un financement est possible par le CSE, **lorsque moins de 300 salariés,**

20 € de frais de repas de midi,

25 € de frais de repas du soir la cas échéant,

95 € par nuitée de frais d'hébergement et petit déjeuner,

les déplacements, au réel à *0,27 €* par km, entre le domicile et le lieu de formation.

**** Tarif par jour et par stagiaire***

Financements

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES)	**Oui** par l'employeur *Article L 2145-5 et L 2145-6 du Code du Travail*	**Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.** **Possibilités de prise en charge :** • par l'employeur, en cas de négociation favorable • par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire dans le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE - *Art L 2315-61 du Code du Travail* • à défaut par la CFDT
Formation Économique des élus du CSE Secteur Privé	**Oui** par l'employeur *Articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail*	**Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CSE pour les titulaires** Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens **Une convention est transmise au CSE lors de l'inscription**
Formation SSCT *(Privé et public)* et référent harcèlement du Secteur Privé	**Oui** par l'employeur *Article L 2315-18 du Code du Travail* *Décret n°85-603 du 10 juin 1985* *Décret n°2021-571 du 10 mai 2021*	**Prise en charge par l'employeur** pour TOUS les élus titulaires et suppléants *(membre de la CSSCT ou non)* et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes Membres de la FSSSCT du Secteur Public selon dispositions réglementaires variables.

UN DOUTE SUR LE FINANCEMENT ?

Vous n'êtes pas au clair sur le financement ou la prise en charge de votre formation ?

Ne renoncez pas à votre projet de vous former. Contactez la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr

Déplacement

La formation a un coût. Aussi, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou CSE pour le Secteur Privé.

PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

__ par l'entreprise ou l'établissement,

__ par le CSE des entreprises de + 50 salariés du Secteur Privé sur le budget de fonctionnement.

À défaut, la CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est a privilégier dans un soucis de sécurité.

LIEUX

La participation aux formations doit être privilégiée dans le lieu le plus proche de son domicile au regard des sessions et thématiques proposées.

Néanmoins, si je veux participer à une session éloignée, cela est possible par validation de la responsable formation syndicale.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

0,27 € / km pour 1 personne dans la voiture,

0,35 € / km pour 2 personnes dans la voiture,

0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,

sur la base d'un aller-retour en 2ème classe sur présentation des billets de train.

Parking : au réel sur présentation du justificatif.

Pas de remboursement des frais de taxi.

Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.

Hébergement et repas

Grâce à son réseau, la CFDT se charge des réservations d'hébergement et de repas pour que la participation à la formation se passe dans les meilleures conditions.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation, si vous en faites la demande.

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

_ **par l'entreprise, le CSE, l'établissement** : une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature par le financeur.

_ **par le CFDT** : à défaut d'autres financements, la CFDT prend en charge l'hébergement en chambre double lorsqu'un trajet domicile / lieu de formation dépasse 100 km ou 1h15.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de la confirmation d'inscription. Vous recevrez un mail et vous devrez renseigner, via le lien, le formulaire qui vous sera soumis. Merci de renseigner le lien avec attention quant à l'intitulé de la formation, ses dates et son lieu.

Les demandes d'hébergement faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas organisées par la CFDT. Vos frais vous serons remboursées selon le tarif de la charte financière *(95 € max, petit déjeuner compris)*

REPAS

La restauration méridienne est organisée et prise en charge directement par la CFDT pour ceux qui ont confirmé leur présence par retour de mail après convocation.

Vous avez la possibilité de préciser vos spécificitées alimentaires en vous adressant par mail à formation-syndicale@grandest.cfdt.fr, en précisant la session concernée.

Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.

Le repas du soir, lorsqu'il ne peut être pris dans le lieu d'hébergement et payé directement par la CFDT, est remboursé dans la limite de 25 € par stagiaire, sur présentation du ticket de caisse.

En cas de convention avec l'employeur, l'établissement ou le CSE, les repas sont refacturés à ceux-ci.

Les droits à congés C.F.E.S.E.S.

*Congé de **F**ormation **É**conomique, **S**ociale, **E**nvironnementale et **S**yndicale*

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

Code du Travail : articles L 2145-1 à L 2145-13
Fonction publique d'état : décret n°84-474 du 15 juin 1984 - décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020
Fonction publique territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985 - décret n°2021-571 du 10 mai 2021
Fonction publique hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988 - décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021

DURÉE DU CONGÉ

12 jours par an par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.

6 jours supplémentaires pour les salariés du **Secteur Privé** appelés à exercer des fonctions syndicales ou les animateurs de formations syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise, au-delà de la formation économique.

Article L 2315-61 du Code du Travail

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur Privé : l'employeur a obligation de maintenir **la rémunération totale** du participant à la formation.
Article L 2145-6 du Code du Travail

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail *(sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci).*

La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Article L 2145-10 du Code du Travail

Législation sur le congé de formation

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

Le salarié adresse à l'employeur, au moins **trente jours avant le début de la formation**, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier d'un congé de formation. Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Article R 2145-4 du Code du Travail / Statut pour la fonction publique, voir modèle de demande.

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Une non réponse vaut acceptation. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Article R 2145-5 du Code du Travail

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme du CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Article L 2145-11 du Code du Travail

Fonctions publiques

Les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP *(Commission Administrative Paritaire)* lors de la prochaine réunion.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à chaque mandat, contactez votre syndicat.

Congé de Formation Économique Sociale Environnementale et Syndicale C.F.E.S.E.S.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

SECTEUR PRIVÉ

M1

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

SECTEUR PUBLIC

M1-FP

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) ..... sollicite un congé de formation syndicale du ..... au..... pour suivre la formation ..... organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),

décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),

décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

.... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Formation économique CSE - Secteur Privé

POUR LES ÉLUS TITULAIRES DU CSE DES ENTREPRISES + 50 SALARIÉS ARTICLE L2315-63

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CSE mais imputé sur la durée du CFESES.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le budget de fonctionnement du CSE *(L 2315-63)*

Pour bénéficier du financement de la formation :

➔**la demande de prise en charge** des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CSE. Une convention de prise en charge sera envoyée par mail au militant pour transmission au CSE.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CSE

M2

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) ..... sollicite une mise en congé du ..... au ....., pour suivre un stage de formation économique pour les élus du CSE, d'une durée de ..... jours conformément à l'article L2325-44.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

INFO !!

Lorsque la formation se fait en deux parties, indiquez l'ensemble des dates concernées lors de la demande pour éviter le refus de la seconde partie.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail
CSE - Secteur Privé

Pour les salariés du Secteur Privé en CSE + 50 salariés et les référents harcèlement *Article L 2315-18 et R 2315-20 à 22*

Le choix de l'organisme de formation appartient à chaque élu, votre employeur ne peut vous imposer son choix, ni les autres élus d'ailleurs.

DURÉE DU CONGÉ

_ 5 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1er mandat *(peu importe l'effectif de l'entreprise)*
_ 3 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2ème mandat
_ 5 jours de formation pour tous les élus CSE membres de Commission SSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés au 2ème mandat

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESES. La formation concerne les élus titulaires et suppléants.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur. Une convention est envoyée à la validation de l'inscription.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DU CSE - MISSIONS SSCT

M3

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... et du ..... au ....., pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT, d'une durée de ..... jours, conformément à l'article L 2315-18 du Code du Travail. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi. Conformément aux articles R 2315-20 à 22 du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Formation spécialisée SSCT Secteur Public

Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants, la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 *(FPE)*, n°2021-571 *(FPT)*, n°2021-1570 *(FPH)* pour les agents de la fonction publique.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ
FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT
F.P. TERRITORIALE

M4

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et au décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ
FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT
F.P. HOSPITALIÈRE

M5

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 et du décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Formation spécialisée SSCT Secteur Public

Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants, la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 *(FPE)*, n°2021-571 *(FPT)*, n°2021-1570 *(FPH)* pour les agents de la fonction publique.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT M6

F.P. ÉTAT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ..... au ..... , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de .... jours, conformément aux décrets n°2016-1403 du 18 octobre 2016 et n°2020-1427.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Conseillers du salarié
Secteur Privé

Les salariés qui exercent les fonctions de *« conseiller du salarié »* **bénéficient d'un Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale selon l'article L 1232-12.**
Ainsi, l'employeur accorde des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste des conseillers par le Préfet.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ
FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ M7

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

La CFDT met à disposition de ses adhérents une plateforme multimodale pour leur permettre de suivre, en sus des formations en présentiel, des modules en e-learning, en classe virtuelle ou en format mixte *(présentiel + distanciel)*.

Il existe de nombreuses formations CFDT pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat CFDT dans l'entreprise ou l'établissement. Ces formations sont proposées par l'URI et la Fédération de rattachement de l'adhérent.

Pour l'URI Grand Est, vous pourrez retrouver les dates et lieux des formations proposées. Il est également possible de suivre le nombre de places disponibles ainsi que vos inscriptions au fil de l'eau.

À ce jour, vous pouvez suivre en e-learning des formations comme *« Bienvenue »* pour vous permettre de découvrir et de mieux comprendre la CFDT et son fonctionnement avant d'avoir, le temps de participer à une session plus complète en présentiel.

L'inscription en ligne n'est pas disponible par ce biais, mais vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription via la page de chaque formation.

MaFormation CFDT en 1 clic, est accessible depuis votre Espace adhérent !

Si ce n'est encore fait, c'est le moment d'activer votre espace adhérent sur le site **CFDT.FR**

Pour cela rien de plus simple : identifiez-vous grâce à votre NPA *(numéro personnel d'adhérent)* qui figure sur votre carte d'adhérent.

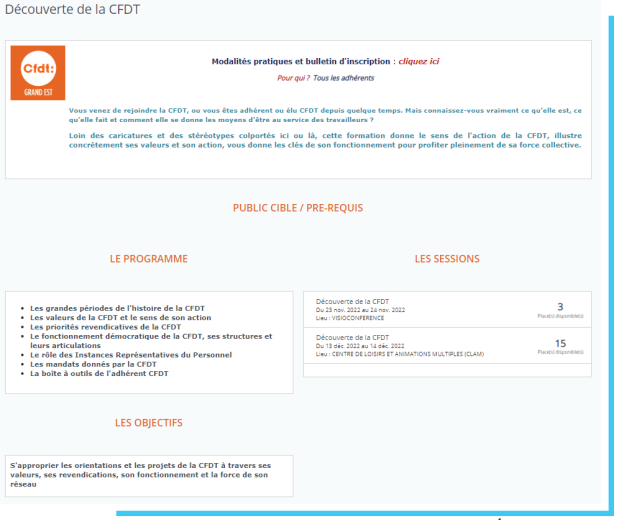

Agir pour l'environnement en mesurant son empreinte carbone

Depuis quelques années, nous assistons à une accélération du dérèglement climatique et à une dégradation de la biodiversité (eau, air, écosystèmes…) qui influent sur notre santé. Les organisations peuvent agir en améliorant leurs impacts. Une première étape est de mesurer un de ceux-ci par le bilan carbone. C'est pourquoi, le Groupe VYV lance une stratégie climat. Découvrez les raisons de mesurer son empreinte carbone.

L'obligation de bilan d'émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 a donné comme objectif à tous les pays d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour que cet objectif soit réalisable, il est impératif que toutes les organisations s'engagent dans des initiatives visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'elles prennent ainsi conscience de leur empreinte carbone. Pour ce faire, elles peuvent réaliser, si elles le souhaitent, un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (bilan GES, BEGES ou Bilan Carbone®). Cependant, **ce bilan constitue une obligation légale pour certaines organisations** : les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes en métropole et 250 personnes en outre-mer, les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents. **Depuis le 1er janvier 2023, ce bilan doit désormais prendre en compte les émissions directes et indirectes** (en amont et en aval de la production) nécessaires aux activités professionnelles. Auparavant, seules les émissions directes devaient être prises en compte.

Pourquoi réaliser un bilan ?

Outre le fait d'être en conformité ou en avance avec la réglementation, les organisations ont tout intérêt à réaliser leur propre bilan. En effet, évaluer son empreinte carbone n'est pas simplement le fait de comptabiliser ses émissions. Cela permet d'identifier les domaines sur lesquels il convient d'agir, de mettre en place un plan d'action afin de réduire l'impact environnemental de l'organisation et ainsi d'agir en faveur de la santé et de la qualité de vie au travail des salariés.

En valorisant son engagement, l'organisation participe à la prise de conscience commune autour des enjeux du développement durable et cela lui permet aussi de valoriser son image, de renforcer sa marque employeur et ainsi d'attirer de nouveaux talents.

Enfin, d'un point de vue économique, le bilan permet également à l'organisation d'avoir des pistes pour réduire ses coûts d'énergie.

Une solution pour accompagner les entreprises

Entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle, membre du Groupe VYV, dispose d'une vision multifactorielle de la santé : elle est convaincue que pour agir positivement sur la santé, il faut agir, en préventif, sur l'ensemble de ses facteurs, dont l'environnement fait partie. Elle s'est donc engagée sur un dispositif d'accompagnement des entreprises vers une transition bas carbone, en proposant notamment de les accompagner dans le calcul de leur bilan carbone. Du bilan aux pistes de recommandations concrètes pour agir, la méthode Bilan Carbone® prend en compte la globalité des émissions de GES, directes ou indirectes, pour tous les flux physiques d'une organisation sans lesquels le fonctionnement de celle-ci ne serait pas possible.

Pour + d'informations, contactez-nous : **relation.partenaire@groupe-vyv.fr**

Envie de faire votre bilan carbone ?

0438-1123

Groupe VYV, union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E0J6R1LL14UF62. DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - © GettyImages.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Harmonie mutuelle · mgen · mmg · MNT · SMACL ASSURANCES · vyv3 · groupe Arcade vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GROUPE vyv

Pour une santé **accessible à tous**

PLUS DE PROXIMITÉ POUR SE FORMER PLUS

Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur Formation - 6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

grandest.cfdt.fr